

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 07 FEVRIER 2023

Le mardi 07 février 2023, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 31 janvier 2023 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Alain COLLIN, Nathalie DUPUY, Pierre HENNINOT, Cendrine LAGRANGE, , Sandrine HIVERT, Emmanuel MOUTON, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Christian BESSE, Carla ABREU, Didier SILVA.

Excusés : Damien PASQUET a donné pouvoir à Pierre JAUBERTIE, Olivia DARTINSET a donné pouvoir à Guillaume DELPRAT.

Absents : Philippe DUPUY, Julien GRUGET.

Présents : 15 Excusés : 2 Absente : 2 Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 h 30, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité. Une modification est demandée par Pierre HENNINOT précisant qu'il s'était abstenu pour la dénomination de la place Alice BOUBAUD.

ORDRE DU JOUR

Rendu-compte des décisions du Maire

I Commissions communales

a) Compte-rendu par chaque responsable de commissions

II Espace de loisirs intergénérationnel

a) choix d'une proposition du maître d'œuvre

III Comptabilité – Finances

a) dépenses d'investissement avant le vote du budget

b) détermination des loyers 2023

IV Personnel

a) avancement de grade – création de postes

b) recrutement d'un agent en C.D.D.

V Amélia 2

a) dossier De Saint-Ours

VI Subvention Leader – Atrium

a) approbation du plan de financement définitif

VII SDE 24

a) approbation de la modification des statuts

VIII Don d'un tableau de Nino PAJOT

IX Conventions

- a) Convention territoriale Globale – Grand Périgueux
- b) Convention SPA du Bergeracois
- c) Convention Conseil Départemental – utilisation du gymnase – vacances scolaires
- d) Conventions SDE 24

X Questions diverses

- a) immeuble MELIS – EPFNA
- b) litige - reprise de concession LAMBERT (simple information)
- c) redevance incitative, déchets verts, composteur collectif
- d) Fond Vert « Grand Périgueux »
- e) Demande de local des Vergt'Missots
- f) Local exposition – Office de tourisme
- g) Vente aux enchères d'un immeuble
- h) Grand Périgueux – location de voiture électrique
- i) Déplacement entrée agglomération
- j) Banderoles de soutien à l'EHPAD

* * * * *

I Espace de loisirs intergénérationnel

Mickaël VIGIER présente l'avant-projet de l'espace de loisirs intergénérationnel établi par l'Atelier du Sillon, maître d'œuvre dans ce projet. Deux scénarios sont proposés avec un skate-park pour l'un et un pump-track pour l'autre, avec pour équipements communs un terrain de pétanque, des jeux pour les enfants, des aires de pique-nique. Une deuxième tranche, optionnelle, prévoit un parcours sportif.

Après discussion, le Conseil municipal, à la majorité (3 abstentions, 14 pour) valide le projet « pump-track », plus adapté à une utilisation « tout public ».

Certains élus remettent en cause ce projet, indiquant préférer budgétiser de la réfection de voirie, Monsieur le Maire, Michaël VIGIER et Brigitte BAZINGETTE rappellent que ce projet a été validé et a été identifié comme une priorité lors de précédentes réunions de travail.

Monsieur le Maire indique que la voirie fait partie des travaux d'entretien réalisés chaque année.

Nathalie DUPUY indique que ce projet avait été identifié effectivement en priorité avec, pour objectif de réaliser les 2 tranches en suivant, mais qu'avec le succès et l'attractivité du parc du Croquant, il a été envisagé de réaliser une première tranche de la réhabilitation de la place du foirail avant la deuxième tranche de ce projet. Il s'agit là d'opportunités qui parfois peuvent modifier l'ordre de priorité des projets.

Une prochaine réunion sera organisée pour affiner l'estimation financière afin de respecter l'enveloppe initiale.

II Compte-rendu des commissions communales

Intervention d'Annick CIRARD

Les derniers spectacles ont attiré un public de plus en plus nombreux. Annick CIRARD indique qu'une troupe de théâtre se produira gratuitement le 25 Mars prochain. Il s'agit d'une jeune troupe qui aura ainsi l'occasion de se produire à l'Atrium.

Intervention de Nathalie DUPUY

Le tableau de Laurent DUFRAIX a été installé au lavoir, un deuxième tableau est à prévoir pour compléter le site.

Le projet des boîtes à livres est toujours en cours, des devis sont en cours malgré la difficulté à trouver des artisans ou entreprises à même de les construire.

Concernant les parcs de stationnement vélo, un gros travail a été réalisé par la commission et notamment Emmanuel MOUTON. Des devis ont été demandés et une nouvelle implantation a été imaginée permettant de desservir plus de sites tout en minimisant les coûts et maximisant la subvention PERIMOUV.

Concernant la réfection de la charpente et de la toiture de l'Eglise, le dossier de souscription est en bonne voie avec le soutien de Vergt Patrimoine et de l'association paroissiale. Il sera ensuite transmis à la Fondation du Patrimoine, laquelle devrait également apporter une aide financière à ce projet.

Il est également envisagé un parking pour camping-cariste qui pourrait se situer derrière les Briconautes, une étude de faisabilité sera demandée à l'ATD.

Autre projet, la réalisation d'une nouvelle passerelle au niveau du Vern pour permettre le passage des collégiens vers le parking du transport scolaire. L'ancien pont sera réhabilité toutefois.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a déjà pris contact avec les conseillers départementaux à ce propos et qu'une entrevue est prévue prochainement.

Un sujet commun est le déplacement de la sono actuellement à la maison du tourisme. Des devis seront demandés mais l'idée est de la déplacer au niveau de la salle de musique, située au premier étage de la maison du tourisme. Nathalie DUPUY propose de donner son ancienne tablette qui permettrait de diffuser de la musique sur le marché.

Annick CIRARD indique que les panneaux de signalisation concernant l'Atrium, le marché, la participation citoyenne et l'extinction de l'éclairage public seront prochainement installés par les services techniques.

Nathalie DUPUY informe l'assemblée qu'un distributeur de pizzas va être installé au plus tôt durant l'été sur le parking du cimetière et proposera des pizzas à manger sur place ou à faire réchauffer. Sans aucun frais à la charge de la commune, cela rapportera 2 400 € / an à la commune. En cas de résiliation, l'entreprise remettra en état l'emplacement utilisé et enlèvera la plateforme de moins de 5 m² qui sera installée à cet effet.

Intervention Brigitte BAZINGETTE

Monsieur DETEVE, inspecteur d'académie, a informé dernièrement Monsieur le Maire d'une probable suppression d'une classe dédoublée à la rentrée prochaine (CP ou CE1) en raison des effectifs prévisionnels.

L'organisme « Nourrir l'Avenir », composé de diététiciens et de cuisiniers, qui forme actuellement l'équipe du restaurant scolaire de Karine BOST a organisé une réunion d'information afin d'expliquer le projet. Malheureusement, un oubli de communication, indépendant de la municipalité, n'a pas permis d'informer suffisamment tôt les parents d'élèves de cette réunion.

Le projet « Génération Vélo » suit son cours, une prochaine réunion est prévue afin de finaliser ce projet consistant à l'apprentissage du vélo pour une classe d'élémentaire (CM2). Un animateur qualifié de l'Ufolep viendra ainsi en avril pour proposer cet apprentissage.

Concernant la construction de 8 logements sociaux par Périgord Habitat, les travaux devraient commencer en mars pour une livraison en janvier 2024.

Intervention de Michaël VIGIER

Suite à la dernière réunion, Michaël VIGIER a demandé un devis pour le changement de système de chauffage de la mairie ainsi que pour la réhabilitation de la salle de dessin.

III Comptabilité - Finances

a) Dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37,

Etant donné que la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Etant donné que jusqu'à l'adoption du budget 2023, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice.

M. le Maire rappelle les montants des prévisions budgétaires de l'année 2022 et liste les dépenses supplémentaires concernées à ce 2022, à ce jour.

Chapitre	BP 2022	25%
CREDITS NON INDIVIDUALISES EN OPERATION		
20 : immobilisations incorporelles	9 750,00 €	2 437,50 €
20422 OPAH	9 750,00 €	2 437,50 €
20 : immobilisations incorporelles	50 000,00 €	12 500,00 €
2041582 SDE	50 000,00 €	12 500,00 €
21 : immobilisations corporelles	138 304,00 €	34 576,00 €
2111 - Terrains nus	10 000,00 €	2 500,00 €
2112 - Terrain de voirie	50 000,00 €	12 500,00 €
21316 - Equipements de cimetière	6 500,00 €	1 625,00 €
21318 - Autres batiménst publics	14 304,00 €	3 576,00 €
2152 - Installation de voirie	6 000,00 €	1 500,00 €
21538 - Autres réseaux	9 000,00 €	2 250,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	6 000,00 €	1 500,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique	10 000,00 €	2 500,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique	1 500,00 €	375,00 €
2184 - Mobilier	2 000,00 €	500,00 €
2188 - Autres	23 000,00 €	5 750,00 €
23 : immobilisations en cours	235 604,38 €	58 901,10 €
2313 - <u>Constructions</u>	58 578,89 €	14 644,72 €
2315 - <u>Installation matériel,et outillage</u>	177 025,49 €	44 256,37 €
CREDITS INDIVIDUALISES EN OPERATION		
- 2315 Opération Rue de la Chaminade 2020001	172 469,60 €	43 117,40 €

Dépenses supplémentaires concernées (en TTC)

Travaux ou achats	Entreprise	Montant T.T.C.
Lave-vaisselle pour le restaurant scolaire	Froid-Cuisine 24	6 000 € 00
Colombarium 6 cases	Virgo	6 307 € 20
Equipement cuisine (chariots, tables)	Froid cuisine 24	1 447 € 20
Véhicule utilitaire Iveco	Groupe PAROT	27 480 € 00
Mixeur	Solution prix	1 557 € 00
Etude géotechnique (espace de loisirs)	VINIRE	1 800 € 00
Réfection de voirie - Rue Charles Pestré	Muret	6 871 € 20
Réfection de réseaux - Rue Charles Pestré	Muret	4 286 € 40
Remplacement carte + groupe de climatisation réversible à l'école élémentaire	Lévêque	7 550 € 83

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

b) Revalorisation des loyers 2023

Monsieur le Maire fait part de la revalorisation des loyers applicables en 2023.

LOCATAIRE	MONTANT MENSUEL	MONTANT ANNUEL
Révision au 1^{er} janvier		
GARAGE – (M. Dessoudeix)		178.90 €
Logement 1 ^{er} étage Maison du Tourisme (Mr Chartran)	251.60 €	
Logement Fénelon n° 4 - (Mme Besse)	473.22 €	
Révision au 01 Mars		
GARAGE (M. Diana)	37.96 €	
Logement Fénelon n° 3 (M. Lhoste - Mme Ferrier)	300.00 €	
Révision au 1^{er} Mai		
Garage (M. Terranova)	38.39 €	
Révision au 1^{er} Juin		
Garage (M. Rubio)	38.39 €	
Logement Fénelon n° 2 (M. Semis)	416.52 €	
Révision au 01 Juillet		
Logement de la mairie (M. Mme Aké)	624.76 €	
Révision au 01 août		
Logement Fénelon n° 1 (Mme Chinours)	234.70 €	

IV Personnel

a) Avancement de grade

Monsieur le Maire indique avoir reçu du CDG 24 les propositions d'avancement de grade pour l'année 2023. Il rajoute que les ratios correspondants ont déjà été votés et qu'il n'est pas nécessaire de les revoter. Il propose alors de créer les postes, au grade et quotité, comme suit :

- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	au 15/03/2023	quotité : 33 h 10 / 35 ^{ème}
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	au 01/04/2023	quotité : 23 h 58 / 35 ^{ème}
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	au 15/03/2023	quotité : 30 h 43/35 ^{ème}
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	au 15/03/2023	quotité : 33 h 30 / 35 ^{ème}
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	au 01/09/2023	quotité : 35 h 00 /35 ^{ème}

b) Recrutement d'un agent en C.D.D.

Le Conseil municipal donne son accord pour recruter un agent en C.D.D. à compter du 22 mars 2023 jusqu'au 31 août 2023.

V Amélia 2

a) Dossier De Saint Ours

Dans le cadre du projet Amélia 2, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide de 666 € 59 à Mme DE SAINT OURS Eliane pour des travaux d'isolation de plancher, de remplacement des menuiseries pour son habitation située au 3, Impasse Peire de Vern à Vergt. Il est précisé qu'une élue, « intéressée » par le dossier n'a pas pris part au vote.

VI Salle socio-culturelle l'Atrium - Subvention LEADER

La commune de Vergt, de par sa qualité de chef-lieu du Périgord Central et sa situation géographique constitue le bourg structurant du bassin de vie du Vernois et se situe au cœur du département. Elle dispose à ce jour de nombreux équipements publics ainsi qu'un tissu associatif très dense et diversifié. Cependant, elle ne dispose pas d'une salle à vocation socio-culturelle.

Le conseil municipal a donc souhaité s'engager dans la construction d'une salle socio-culturelle, à rayonnement intercommunal, basée sur 4 points :

- un volet culturel : projection de séances de cinéma, organisation de pièces de théâtre, de concerts et de spectacles,
- un volet social : utilisation par les associations, véritable lieu de lien social,
- un volet éducatif et pédagogique : utilisation par les écoles, bibliothèque, centre de loisirs,
- un volet environnemental : le bâtiment envisagé serait de type BEPOS et sera conçu avec une forte prise en compte des implantations et intégrations paysagères, dans le respect de la charte « Zéro herbicide » signée avec le Département.

Cet équipement permettra d'offrir des activités et prestations de qualité sur un bassin de vie rural ne disposant pas de ce type d'équipement.

Plusieurs enjeux seront recherchés :

- lutter contre l'isolement et maintenir le lien social par le développement de l'activité associative sous toutes ses formes,
- permettre la diffusion des pratiques culturelles et favoriser ainsi l'accès à la culture pour tous,

- créer un espace de bien-être intergénérationnel.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

Dépenses supportées par le bénéficiaire		Recettes		
Nature	Montant en €	Origine	Montant en €	%
Étude	125 747.93 €	Contributions publiques	1 319 265.56 €	100 %
Travaux de construction	1 193 517.63 €	Département de la Dordogne	154 104.67 €	11.69 %
		DETR 2018 (Tranche 1)	150 030.00 €	11.37 %
		DETR 2019 (tranche 2)	110 881.33 €	8.40 %
		DSIL (Tranche 1)	50 000.00 €	3.79 %
		Réserve parlementaire	6 364.97 €	0.48 %
		Grand Périquieux (communauté d'agglo)	302 881.10 €	22.96 %
		Europe – FEADER - LEADER	160 000.00 €	12.13 %
		Autofinancement	385 003.49 €	29.18 %
Total dépenses	1 319 265.56 €	Total recettes	1 319 265.56 €	100 %

L'ORGANE DECISIONNEL,

Propose :

- **D'approuver** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- **D'autoriser** le représentant légal à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur de **160 000 €**,
- **De s'engager** à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- **D'autoriser** le représentant légal à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, cette proposition et donne tous pouvoirs au représentant légal à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII SDE 24

a) Approbation des statuts du SDE 24

Monsieur le Maire indique que les précédents projets de statuts du SDE 24 ont fait l'objet de remarques des services préfectoraux et qu'il convient de procéder à des ajustements règlementaires.

Il convient notamment de préciser les mesures transitoires concernant le collège des EPCI à fiscalité propre, dans l'objectif d'ouvrir la possibilité aux EPCI de devenir membre du SDE 24, afin de pouvoir bénéficier de compétences à la carte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE : les statuts comme détaillé dans le projet joint afin de clarifier les points suivants :

- Ouverture de l'adhésion aux EPCI
- Définition du collège des EPCI
- Mesures transitoires (collèges des EPCI)
- Suppression : Impossibilité de donner un pouvoir – Modalités de révision des statuts

VII Tableau de Nino PAJOT - Don

Nathalie DUPUY expose le souhait de Nino PAJOT, peintre vernois renommé, de faire don d'une de ses œuvres à la commune.

Le Conseil municipal se montre enthousiaste à cette proposition et décide d'exposer ce tableau dans la Grande salle laquelle portera désormais le nom de « salle Nino PAJOT ».

Une cérémonie d'inauguration sera organisée à cet effet, lors de la Fête de l'Arbre.

VIII Conventions

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les conventions suivantes :

- a) Convention Territoriale Globale du Grand Périgueux
- b) Convention SPA du Bergerac
- c) Convention d'utilisation du gymnase pendant les vacances scolaires
- d) Convention de servitude et convention de poste avec le SDE 24 - route du marché de la Fraise

IX Questions diverses

a) Immeuble MELIS - EPFNA

Monsieur le Maire informe que le projet a été validé par la Directrice Générale de l'EPFNA et qu'il sera présenté en commission le 16 mars prochain. Un projet de convention sera adressé par l'EPFNA.

b) Litige- reprise d'une concession abandonnée

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, pour simple information, d'un litige concernant la reprise d'une concession dont la procédure de reprise avait débuté en 2011 et s'était terminée en 2015. Il explique que durant toute la procédure, aucun ayant-droit ou aucun tiers ne s'étant manifesté, la concession avait donc été légalement reprise par la commune.

Il rajoute qu'elle a depuis été rachetée après que les restes mortels aient été enlevés et déposés dans le caveau communal, comme l'impose la réglementation.

En 2022, soit 11 ans après le début de la procédure, un des ayants-droits s'est manifesté et conteste depuis le bien-fondé de cette procédure et a engagé une procédure auprès du tribunal administratif par le biais de son avocat, afin que la concession de son aïeul lui soit restituée.

La commune a donc également engagé un avocat afin d'être défendu dans cette affaire et une procédure de médiation est en cours. Il est précisé qu'il sera proposé à la partie adverse, dans le cadre de ladite médiation, la possibilité d'obtenir un nouvel emplacement dans le cimetière communal.

c) SMD3

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, depuis le 01 janvier 2023, les dépôts en déchetterie seront payants pour les collectivités et rappelle que la commune propose un service gratuit d'enlèvement des déchets verts, toutes les 3 semaines, pour les personnes de plus de 70 ans ou reconnues handicapées. Ne souhaitant pas abandonner ce service, il propose que les déchets verts recueillis soient stockés puis broyés par les agents communaux. Ces déchets seront ainsi compostés ou utilisés comme paillage.

Il est également prévu la mise en place d'un composteur collectif dans le centre-bourg, sachant qu'il faudra que des bénévoles puissent s'en occuper afin d'en assurer un fonctionnement optimal.

Le SMD3 viendra en mairie prochainement pour rencontrer les représentants de Vergt Festivités dans le cadre de la Fête de la Fraise. Une réunion, où toutes les associations seront conviées, sera également organisée

par le SMD3 afin que chaque responsable puisse être informé de la mise en place de la redevance incitative pour son association.

Annick CIRARD indique que le compostage sera obligatoire pour les ménages au 01 janvier 2024 et que chaque foyer devra disposer d'un composteur.

d) Enveloppe « Fond vert »

Monsieur le Maire indique que le Grand Périgueux devrait verser également une aide financière « fond vert » pour les travaux communaux à vocation environnementale ou à économies d'énergies (en attente de précisions sur les conditions d'éligibilités cependant).

e) Demande de local des Vergt'Missots en Fête

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Vergt'Missots en Fête, lesquels souhaiteraient un local. Il est proposé le local situé au 1^{er} étage de la mairie, bureau qui serait mutualisé avec d'autres associations.

Cependant, la demande portant plus sur du stockage de matériel, la commune ne dispose pas de locaux de stockage. La possible acquisition de l'immeuble de monsieur MELIS pourrait solutionner cette demande.

f) Réhabilitation de la maison du tourisme

Le Grand Périgueux a décidé de rénover la Maison du tourisme, à ses frais, mais n'utilisera pas l'intégralité du bâtiment comme actuellement. Ce local pourrait éventuellement être utilisé pour accueillir une profession libérale (un hypnologue a récemment fait une demande de local).

Le Grand Périgueux aimerait utiliser la partie non utilisée en y installant un « atelier vélo » destiné à la location de vélos électriques. Monsieur le Maire précise que des représentants de Périmouv viendront lui présenter le projet.

Le Conseil émet un avis favorable, sous réserve que le Grand Périgueux s'acquitte d'un loyer.

Pierre HENNINOT précise que la licence IV de la commune étant affectée à ce local, il conviendra de la déplacer si ce dernier vient à être loué.

g) Vente aux enchères d'un immeuble

Monsieur le Maire fait part de la vente aux enchères d'un immeuble à usage d'habitation, situé rue Chaminade, avec une offre de prix initiale à 30 000 €. Une visite sera effectuée par des élus. En fonction du prix de vente arrêté lors de la vente aux enchères, le Conseil municipal se réserve le droit de préempter.

h) Entrée d'agglomération

Une réflexion sera menée sur l'opportunité d'agrandir le périmètre de l'entrée d'agglomération route de Bergerac afin de ralentir les véhicules arrivant de Bergerac. Une demande d'avis sera adressée aux services départementaux.

i) Banderoles de soutien à l'EHPAD

Christian BESSE émet l'idée de changer les banderoles de soutien à l'EHPAD, celles actuellement installées étant en mauvais état.

L'ordre du jour est levé à 20 h 45

Signature du Maire

Signature du secrétaire

